



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées. Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées par le comptable public dans le cadre de son compte de gestion qui retrace la vision patrimoniale de la commune.

Le compte administratif comporte une section de fonctionnement pour la commune ou section d'exploitation pour les services eau et assainissement collectif eaux usées qui regroupe les recettes et les dépenses nécessaires à l'activité de la commune ou des services eau et assainissement, et une section d'investissement pour les travaux importants et les acquisitions.

FAYENCE est dotée d'un budget général (activité de la commune) et de 2 budgets annexes (activité des services eau et assainissement collectif E.U.) qui font l'objet respectivement d'un compte de gestion établi par le Trésorier public et d'un compte administratif établi par le Maire.

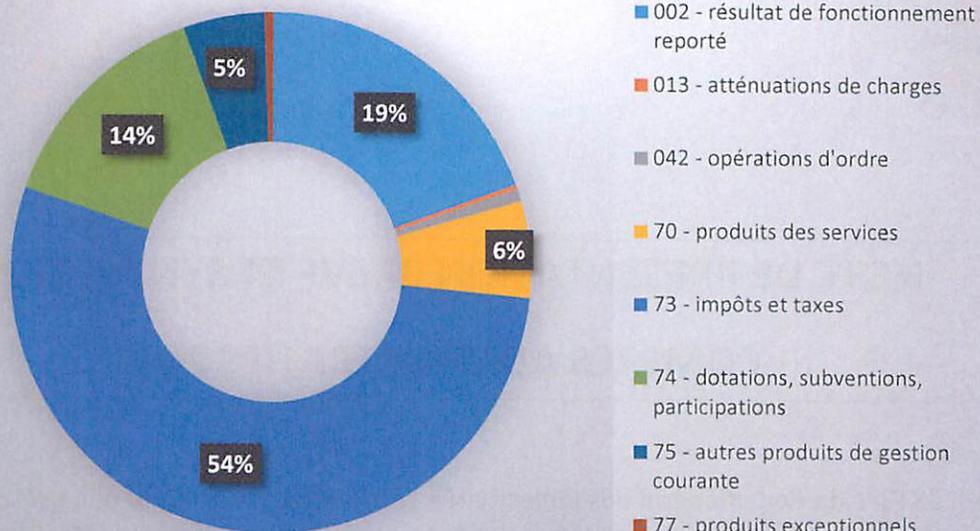
Les comptes de gestion et les comptes administratifs respectifs ont été approuvés en séance du conseil municipal du 4 mars 2019.

I. LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE

1. Les dépenses et les recettes réalisées de la section de fonctionnement.

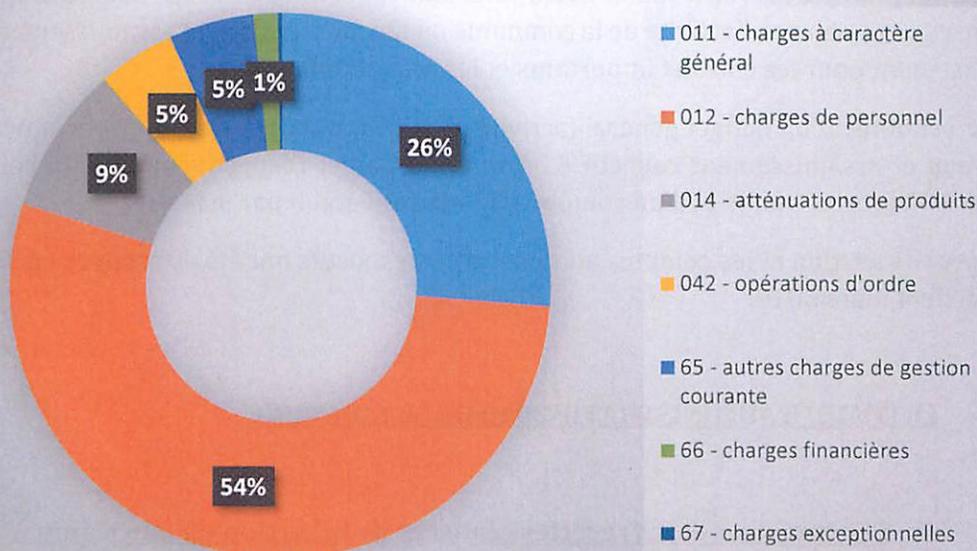
Le montant total des recettes de fonctionnement de 2018 s'élève à 9 697 009.83€, dont l'excédent reporté de 1 889 406.64€ soit une augmentation de 6.85% par rapport à 2017.

recettes de fonctionnement



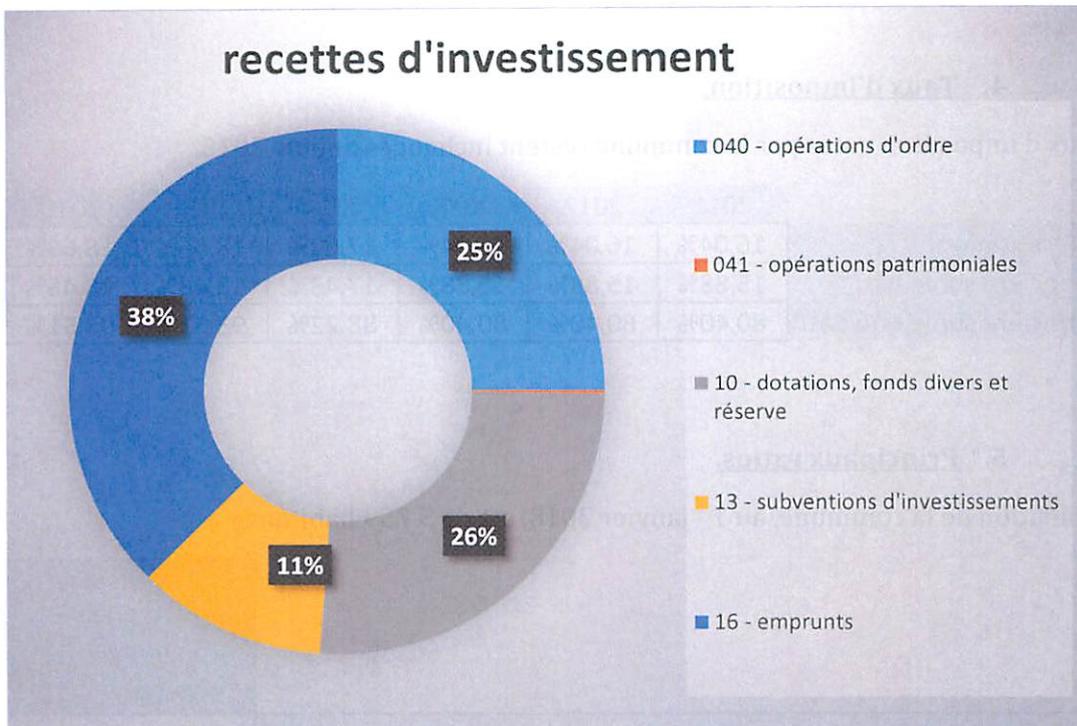
Les dépenses de fonctionnement 2018 sont de 7 326 891.19€, hors prélèvement de 1 500 445.29€, soit une augmentation de 2.10% par rapport à 2017.

depenses de fonctionnement

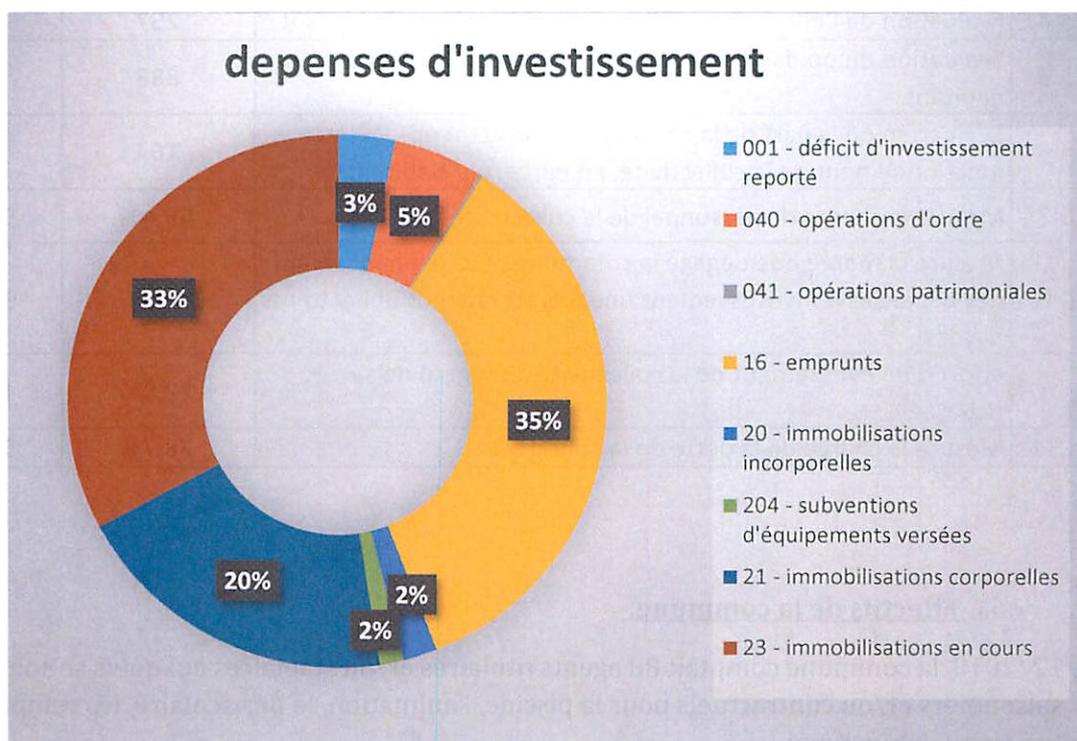


2. Les dépenses et les recettes réalisées de la section d'investissement.

Le montant total des recettes d'investissement de 2018 s'élève à 1 838 765.63€, dont restes à réaliser de 505 976.76€ et hors virement et excédent reporté soit une diminution de 23.86% par rapport à 2017.



Les dépenses d'investissement 2018 sont de 2 021 531.10€, dont les restes à réaliser et le déficit reporté soit une diminution de 16.63% par rapport à 2017.



3. Épargne brute et épargne nette.

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement, soit 737 519€ pour 2018.

L'épargne nette est l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette, soit 237 321€ pour 2018.

L'épargne nette (ou capacité d'autofinancement) est un enjeu majeur pour permettre à notre commune de réaliser des programmes d'investissement.

4. Taux d'imposition.

Les taux d'imposition votés par la commune restent inchangés depuis 2015.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
taxe d'habitation	16,04%	16,04%	16,04%	17,60%	18,66%	18,66%	18,66%	18,66%
taxe foncière sur le bâti	15,88%	15,88%	15,88%	17,43%	18,48%	18,48%	18,48%	18,48%
taxe foncière sur le non bâti	80,40%	80,40%	80,40%	88,22%	93,51%	93,51%	93,51%	93,51%

5. Principaux ratios.

La population de la commune, au 1^{er} janvier 2018, est de 5 759 habitants.

		COMMUNES entre 5000 et 10 000 habitants	COMMUNE DE FAYENCE
Ratio 1	Evaluation de la charge totale de fonctionnement, en euros, par habitant	941	1214
Ratio 2	Evaluation du poids de la fiscalité par habitant	508	718
Ratio 3	Evaluation des recettes de fonctionnement en euros, par habitant	1128	1342
Ratio 4	Evaluation de l'effort d'investissement, en euros, par habitant	257	139
Ratio 5	Evaluation du poids de la dette (emprunts), en euros, par habitant	888	650
Ratio 6	Evaluation de la part de la contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité, en euros, par habitant	164	49
Ratio 7	Mesure la charge de personnel de la collectivité	55,4%	56,3%
Ratio 9	Mesure la marge que dégage la commune pour le financement des dépenses d'investissement une fois les charges obligatoires payées	91,3%	96,9%
Ratio 10	effort d'investissement de la collectivité au regard de sa richesse	22,8%	10,4%
Ratio 11	Mesure la charge de la dette de la collectivité	78,7%	54,9%

6. Effectifs de la commune.

Au 01/12/2018, la commune comptait 88 agents titulaires et/ou stagiaires auxquels se sont ajoutés des agents saisonniers et/ou contractuels pour la piscine, l'animation, le périscolaire, les remplacements et surcroûts ponctuels d'activité.

Au 01/12/2018, le service eau comptait 7 agents titulaires et/ou stagiaires dont 1 agent mis à disposition à 50% auprès de la Communauté de Communes du Pays de Fayence et le service assainissement collectif E.U. comptait 1 agent (CAE).

II. LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 (COMMUNE, EAU, ASSAINISSEMENT COLLECTIF E.U.) CONSOLIDES

	fonctionnement / exploitation		investissement	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
budget de la commune	7 326 891,19 €	9 697 009,83 €	2 021 531,10 €	1 838 765,63 €
budget annexe de l'eau	1 181 110,27 €	2 149 895,88 €	487 997,93 €	624 759,55 €
budget annexe de l'assainissement	415 882,78 €	662 669,22 €	605 058,15 €	1 044 763,34 €
total	8 923 884,24 €	12 509 574,93 €	3 114 587,18 €	3 508 288,52 €

Remarques :

Fonctionnement/exploitation : dépenses (hors prélèvement) et recettes (avec excédent reporté)

Investissement : dépenses (avec déficit reporté et restes à réaliser) et recettes (avec excédent reporté et restes à réaliser)

III. LA DETTE DE L'ENSEMBLE DES BUDGETS

Le capital restant dû tous budgets confondus est au 01/01/2019 de 5 296 826.47€. 100% des emprunts ont été réalisés à taux fixe, sauf celui issu de la renégociation effectuée en 2015 mais avec un taux d'intérêt annuel révisable plafond de 2.3612%. La dette est caractérisée par une absence totale de produits structurés.

L'un des ratios les plus représentatifs et significatifs de la bonne gestion des deniers publics et notamment en terme de gestion optimisée de la dette, est le ratio dénommé « indicateur de désendettement ». En effet, il permet de simuler le nombre d'années virtuel d'autofinancement nécessaire en vue du désendettement total de la commune. De manière optimale ce ratio doit être de 15 ans au maximum (moins de 8 ans : correct - de 8 à 11 ans : à surveiller - de 11 à 15 ans : dangereux) - supérieur à 15 ans : interdit). En 2018 et eu égard au montant de l'épargne brute dégagée, le nombre d'années virtuel de désendettement n'est que de 5.07 ans pour la commune ; 7.76 ans pour l'eau ; 3.15 ans pour l'assainissement.

En 2018, il a été souscrit pour la commune un emprunt de 500 000€ pour travaux du pluvial auprès du crédit agricole au taux fixe de 1.45% sur une durée de 15 ans et l'emprunt de 271 000€ prévu pour les travaux TAM n'a pas été souscrit, ces travaux n'ayant pas été lancés. D'autre part, aucun emprunt sur les budgets eau et assainissement n'a été levé comme prévu.

Pour information : des explications plus détaillées sur les différents comptes administratifs 2018 sont contenues dans le rapport portant sur les orientations budgétaires 2019, base du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) qui a été adopté par délibération du conseil municipal le 04/03/2019 et qui est publié sur le site internet de la commune ou consultable en mairie.

Fait à FAYENCE, le 04/03/2019

Le Maire,

Jean-Luc FABRE

